**REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE**

**PREINSCRIPTION** Les préinscriptions doivent être complétées par l’inscription définitive dans un délai de 10 jours ouvrés. Faute de quoi, la préinscription sera annulée et la place donnée à un enfant sur liste d’attente. 10 jours ouvrés avant la date de début de stage, il n’y a plus de préinscription et les documents de l’inscription sont automatiquement envoyés.

**INSCRIPTION** L’enfant ne pourra se présenter au stage que s’il est inscrit et à jour du paiement du stage. Un certificat de non contre-indication à la pratique sportive et datant de moins de 3 mois au moment de l’inscription sera exigé. L’accès aux activités ne sera possible que lorsque le dossier d’inscription sera complet. Les documents d’inscription doivent être remis à l’administration du club, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début de stage.

**ANNULATION** Le club les Dauphins du TOEC se réserve la possibilité d’annuler le stage en cas de force majeur ou si les conditions de sécurité des enfants ne peuvent être remplies. Dans ce cas, le club remboursera la totalité des frais du stage engagée par les familles.

En cas d’annulation du stage par la famille, les règles suivantes s’appliquent :

* annulation 5 jours ouvrés avant la date de début du stage, le club remboursera le montant du stage déduit des frais administratifs de 50 euros.
* annulation 3 jours ouvrés avant la date de début du stage, 50% du montant sera remboursé
* annulation 2 jours ouvrés avant la date de début de stage, 25% du montant sera remboursé
* aucun remboursement le jour même.

Si l’enfant est absent pour cause de maladie (présence d’un certificat médical) pendant le stage, les sommes déjà versées seront reportées sur un autre stage.

**ACCUEIL & FIN DE JOURNEE** L’accueil du stage se fait à partir de 8h15 le lundi du stage à la piscine de Léo Lagrange. Les enfants doivent être accompagnés jusqu’à l’intérieur de la piscine pour s’assurer de la présence d’un éducateur ou d’un responsable. La journée se termine à 18h et les enfants sont récupérés à l’accueil de la piscine Nakache.

**DEROULEMENT D’UNE JOURNEE** Une journée type se compose en deux demi-journées avec un entraînement de natation (échauffements, natation, étirements) pour l’une et d’une activité généralement sportive pour la seconde. Le déjeuner est pris au CREPS de Toulouse et le goûter fourni par le CREPS donné aux enfants sur le lieu d’activités où ils se trouvent. Les encadrants s’assurent que chaque enfant mange en quantité suffisante. La journée se termine à 18h.

**VIE EN COLLECTIVITE** Les enfants sont soumis aux règles de la vie en collectivité et se doivent de respecter les lieux communs comme les sanitaires ou toute autre pièce. Nous sommes attentifs à ce que les consignes de sécurité et de vie sociale soient bien appliquées par les enfants. L’alcool est strictement interdit, de même que la cigarette sur tous nos stages. Les enfants doivent se conformer aux règlements intérieurs de chaque espace et équipement visité.

**SECURITE & ENCADREMENT** Nos stages sont assurés par des encadrants qualifiés pour les activités de la natation et titulaires des diplômes de sécurité (PSE1 notamment). Les encadrants participent pleinement à la vie du stage et aux activités. Les activités (hormis la patinoire) ne relevant pas de la natation sont systématiquement encadrées par des intervenants spécifiques dédiés à leur discipline.

**RESTAURATION** Les repas sont pris au CREPS. Nous sommes attachés à ce que les enfants mangent à leur faim et de préférence des plats qu’ils aiment en général. Les goûters sont distribués par le CREPS avant de partir sur les activités.

**ENTRAINEMENT** Une tenue correspondant à la pratique de l’activité est obligatoire. Les enfants doivent se soumettre aux règles de sécurité édictées par les entraîneurs encadrants.

**ASBENCE** Toute absence au stage doit être signalée auprès des éducateurs ou responsables du club et ne peut donner lieu à aucun remplacement ou dédommagement de séance.

**MEDICAL** La fiche sanitaire de liaison est obligatoire et remise à l’administration du club les Dauphins du TOEC avant le début du stage. Ce document est confidentiel et remis en fin de stage aux parents ou à l’enfant lui-même sur demande. Au dos de cette fiche sera indiquée tous les soins qui auront été prodigués à votre enfant. En cas de blessure d’ordre sportive, tout sera mis en place pour qu’un diagnostic soit connu au plus tôt. Attention, aucun médicament ne sera donné pendant le stage sans ordonnance médicale même avec votre accord oral.

**PHOTOS/VIDEOS** Si les conditions le permettent, des photos et des vidéos sont mises en ligne pendant le séjour ou sinon en fin de stage. Vous pourrez retrouver le lien vers le site facebook du club sur notre site internet. Nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à l’utilisation de l’image de votre enfant sur nos différents supports de communication.

**TRANSPORT** Nous assurons le transport des enfants pour les diverses activités. Les encadrants eux-mêmes sont en charge de conduire les véhicules pour réaliser les trajets.

**SANCTIONS** Si votre enfant venait à ne pas respecter le règlement intérieur et/ou les consignes de sécurité, voici l’échelle des sanctions qui sera appliquée après concertation avec l’équipe encadrante : Avertissement oral (retard, non-respect du planning, insolence, insultes, non-respect d’autrui…). Carton jaune (brimade, geste grave en sport, cigarette, non-respect des consignes de vie en collectivité, 2ème avertissement oral…). Vous êtes prévenus immédiatement et le stage continue. Carton rouge (bagarre, vol, alcool, non-respect d’une consigne de sécurité, mise en danger de la vie d’autrui, sortie de l’établissement, 2ème carton jaune…). Vous êtes prévenus par téléphone immédiatement et l’administration du club décide d’interrompre le stage de votre enfant. Vous êtes alors tenus de venir chercher votre enfant dans les 2 heures.

**ASSURANCES** La responsabilité civile du club n’est effective que pendant les heures de stage ou les déplacements du club, à l’exception du vol ou de la détérioration d’objets personnels. Nous vous rappelons qu’il est conseillé que votre enfant soit assuré en responsabilité civile pour les dommages qu’il causerait à autrui. Au regard de l’activité sportive pratiquée, nous vous conseillons aussi de prendre une assurance individuelle accident. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

**VOL** le club les Dauphins du TOEC décline toute responsabilité en cas de vol durant le stage.

Lu et Approuvé

SIGNATURE